

**"Lever les freins à la mobilité"****Améliorer les dispositions existantes ?**

Pourquoi la DRH Groupe se contente-t-elle de lancer une simple concertation avec les organisations syndicales sur la mobilité qui aboutira à une décision unilatérale ? FO estime que la méthode, pour un tel sujet, n'est pas la bonne et demande l'ouverture d'une négociation collective globale en vue d'un accord Collectif engageant et ambitieux.

**Textes en vigueur : des freins ?**

La mobilité géographique ou fonctionnelle est, compte tenu de la transformation de l'entreprise, le sujet qui amène la DRH Groupe à lancer cette concertation.

Du point de vue de la Direction, la mobilité n'est pas aux attendus et cela risque de s'accroître à l'avenir.

Les dispositions et textes réglementaires en vigueur cadrent normalement les mesures appliquées aux salariés amenés à être mobiles.

**Or, comme souvent à EDF, selon le métier, la direction, l'unité ou l'équipe de travail, l'application de ces dispositions ou textes réglementaires est plus ou moins rigoureuse, voire personnelle...**

L'harmonisation et les expérimentations souhaitées par la Direction ne doivent pas être synonymes d'une dégradation de ces mesures d'accompagnement.

Comme souvent, avant d'appliquer la « loi » on cherche à en « proposer » une autre... en indiquant que les agents ne sont pas mobiles, car les textes ne répondent pas à leurs attentes.

« Proposer » n'est d'ailleurs pas le mot adéquat, car le mode de dialogue choisi par la Direction est une concertation, et le produit de sortie d'une concertation sera forcément une décision unilatérale de l'employeur.

**La mobilité interne**

FO estime que seule une négociation permettrait d'aborder la mobilité au sein du Groupe.

Cela serait l'occasion de faire appliquer l'existant et créer des droits nouveaux pour les salariés et par exemple de prendre en compte des évolutions technologiques telles que le télétravail qui permettrait de pallier les fermetures de sites.

**En cette période où le législateur insiste sur l'importance de la négociation collective au sein des entreprises, nous sommes surpris que le sujet de la mobilité n'en fasse pas partie à EDF !**

**FO estime que la mobilité fonctionnelle et géographique doit faire l'objet d'une négociation qui prend en compte les transformations de l'entreprise, des modes de travail ainsi que les intérêts des salariés, car ce sont eux et leur famille qui sont les plus impactés par ces mobilités qui sont de plus en plus imposées.**